

## CATEGORIEL 2020 – RIFSEEP CLAUSE DE REEXAMEN

## CORPS/EMPLOI CONCERNE

- Ensemble des corps/agents au RIFSEEP au 01/01/2016

## OBJECTIFS DE LA MESURE

- Mise en œuvre de l'article 3 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat : « Le montant de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise fait l'objet d'un réexamen : ..... 2° Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ; ..... ».

## DETAIL DE LA MESURE

Réexamen de l'IFSE pour tout agent présent en continuité au 01/01/2016 et au 01/01/2020 dans un service du MTES/MCTRCT et bénéficiant à chacune des deux dates de l'IFSE. Sont donc exclus, les agents dont la bascule à l'IFSE a été réalisée après le 01/01/2016 et tous les agents affectés au MTES/MCTRCT après le 01/01/2016.

Sont notamment exclus : les AUE, CED, Infirmiers, OP-Opa et IPEF.

Ce dispositif s'applique les années suivantes avec un glissement d'un an. Ainsi, en 2021, seront pris en compte tout agent présent en continuité au 01/01/2017 et 01/01/2021.

La revalorisation est de 200 € quels que soient la catégorie et le corps d'appartenance de l'agent. Elle s'applique à tout agent :

- dont le montant de l'IFSE n'a pas varié ou a baissé entre ces deux dates.
- n'ayant pas changé de fonction et dont le montant de l'IFSE a évolué d'un montant inférieur ou égal à 200 €.

Toutefois, pour prendre en compte de situations individuelles spécifiques, les chefs des services employeurs pourront solliciter la DRH pour ne pas mettre en œuvre cette évolution liée à l'expérience acquise par les agents.

A noter, ce principe va revaloriser des agents dont les fonctions ont changé entre les deux bornes calendaires à la suite d'une réorganisation mais dont l'IFSE n'a pas augmenté.

## PROCESSUS D'ADOPTION

Voie réglementaire	Dispositions en gestion
<input type="checkbox"/> Texte interministériel (décret, arrêté)	<input checked="" type="checkbox"/> Note de gestion (DRH)
<input type="checkbox"/> Contreseing ministère de l'action et des comptes publics (MACP) ; ⇒ Avis Guichet unique (DGAFP – DB) <input type="checkbox"/> Contreseing autre ministère (ex : Min. agriculture, min. armées, ...) ;	<input checked="" type="checkbox"/> Visa CBCM ;
<input type="checkbox"/> Texte ministériel (décret, arrêté)	<input checked="" type="checkbox"/> Fiche technique, guide, FAQ
<input type="checkbox"/> Avis guichet unique (DGAFP – DB)	⇒ Publication portail RH ⇒
<b>Parties prenantes (impact sur budget)</b>	
<input type="checkbox"/> Autre(s) ministère(s)	<input type="checkbox"/> Etablissements publics